

A Cuges, le 1er août 1794

Ce jourdhuy, quatorzième thermidor, l'an second de la République française une et indivisible, à neuf heures de relevée : par devant moi, Josef Jean Dominique Monfray, maire de cette commune de Cuges, faisant fonction d'officier public, en absence du citoyen Beaumont, membre du Conseil Général de cette commune de Cuges, département des Bouches-du-Rhône, élu officier public par délibération du cinquième janvier mil sept cent nonante trois (vieux stile) pour rédiger les actes destinés à constater les naissance, lieu de Cuges, d'une part le citoyen Josef Buonaparte, propriétaire, âgé de vingt-cinq ans, natif d'Ajaccio, district même nom, département de Corse, fils de feu citoyen Charles Buonaparte, décédé à Montpellier en l'année mil sept cent quatre vingt cinq (vieux stile), âgé d'environ trente neuf ans et de la citoÿenne Marie Ramolini, son épouse survivante, âgée de quarante cinq ans, domiciliée dans la République française, actuellement à Nice, attendu qu'Ajaccio est au pouvoir des ennemis, d'autre part, la citoÿenne Marie Julie Clarÿ, âgée de vingt deux ans sept mois moins quatre jours, fille de feu citoÿen François Clari, décédé le premier pluviose dans la commune de Marseille, âgé d'environ septante ans et de la citoÿenne François Rose Saumis, son épouse survivante, âgée de cinquante quatre ans, domiciliée dans la commune de Marseille, Rue des Phocéens, section cinquième, département des Bouches-du-Rhône, lesquels futurs conjoints étaient accompagnés des citoyens Étienne Morel, officier municipal, âgé de cinquante huit ans, d'Esprit Raimonent, officier municipal âgé de cinquante cinq ans, Josef Roux, perruquier, âgé de trente un an, tous trois domiciliés dans cette commune de Cuges, département des Bouches-du-Rhône, et de Victor Monfray, âgé de vingt six ans, domicilié dans la commune d'Aiguyeres, actuellement dans celle de Cuges, même département que dessus ;



moi, *Josef Jean Dominique Monfray*, maire de cette commune de Cuges faisant fonction d'officier public en absence, après avoir fait lecture

1°) : de l'extrait de registre du greffe du juge de paix du troisième arrondissement du canton de Marseille, sur l'enquête prise par le citoyen *François Marie Ricciardi*, juge de paix du troisième arrondissement du canton de Marseille, portant d'après la déclaration des quatre témoins, que le citoyen *Josef Buonaparte*, originaire de la commune et district d'Ajaccio, département de la Corse, actuellement occupé par les rebelles, va faire preuve de sa naissance, de ce qu'il n'est pas marié, qu'il est âgé de vingt cinq ans, qu'il est fils de feu citoyen *Charles Buonaparte* et de la citoyenne *Marie Ramolini*, son épouse en légitime mariage, et qu'il est logé à l'hôtel Brutus dans la commune de Marseille, ainsi qu'il est certifié dans la dite enquête signée par le citoyen *Ricciardj*, juge de paix, les quatre témoins, le citoyen *Buonaparte*, et le greffier, qui a été enregistrée à Marseille, le neuvième thermidor sur l'original qui nous a été présenté ;

2°) : de l'acte de naissance de la citoyenne *Marie Julie Clary*, âgée de vingt deux ans sept mois moins quatre jours, par lequel il conste qu'elle est née le vingt six décembre mil sept cent soixante onze dans la commune de Marseille du légitime mariage de feu *François Clary* et de la citoyenne *Françoise Rose Sornis*, son épouse célèbre dans ladite commune de Marseille, département des Bouches-du-Rhône #

4°) : de l'acte de publication de promesse de mariage entre les futurs conjoints dressé par le citoyen *Ange Ganivet* officier public de Marseille, du onze thermidor et affichée le même jour à la porte principale de la maison commune de Marseille, lieu de la résidence actuelle du citoyen *Buonaparte*, futur conjoint, et de la citoyenne *Marie Julie Clary*, sa future conjointe, et de la citoyenne *Françoise Rose Sornis*, sa mère : après que le citoyen *Josef Buonaparte* et la citoyenne *Marie Julie Clary* ont eu déclaré à hautevoix se prendre mutuellement pour époux ; j'ai prononcé au nom de la loy que *Josef Buonaparte* et *Marie Julie Clary* sont unis en mariage, et j'ai rédigé le présent acte que les citoyens *Josef Buonaparte*, *Marie Julie Clary* et *Françoise Sornis* et les témoins ont signé avec moi. Fait audit Cuges dans la maison commune les susdits jour, an et mois que dessus.

3°) : du consentement de la citoyenne *Françoise Rose Sornis*, la mère de la future conjointe.

Approuvé le renvoi *Joseph Buonaparte*



Idem Marie Julie Clary *Idem Françoise Rose Sornis Clary*

Idem E. Maurel

Idem Esprit Raymonent *Idem J. Roux* *Idem V. Monfray*

Idem Monfray maire faisant fonction d'officier public en absence